

La déontologie politique d'Emmanuelle de Champs

Anne Brunon-Ernst

Emmanuelle de Champs, *“La déontologie politique” ou la pensée constitutionnelle de Jeremy Bentham* (Genève ; Paris : Droz, 2008)

Emmanuelle de Champs est maître de conférences à l'université Paris VIII et membre du Centre Bentham. *La déontologie politique* est le fruit de son travail de thèse. Dans cet ouvrage, elle se penche sur la théorie constitutionnelle de Jeremy Bentham (1748-1832). Son approche est double, à la fois historique et philosophique.

Le premier chapitre aborde de manière synthétique le système philosophique de Bentham qui sous-tend sa théorie constitutionnelle. Il est d'abord consacré à un panorama historiographique des critiques de Bentham. Emmanuelle de Champs montre l'importance de la classification dans la pensée benthamienne, car la vérité ne peut se laisser découvrir que lorsque les objets sont nommés et classés. Nommer implique de repenser la méthode scolastique de définition *per genus et differentiam*, pour proposer la paraphrase qui permet de remplacer une proposition avec des entités fictives par une proposition avec des entités réelles, se reportant aux sensations de plaisir et de douleur. La science de la législation s'appuie donc sur la paraphrase et la classification, les deux éléments se fondant sur un retour constant à la sensation de plaisir et de douleur. Plus tard dans sa carrière (1816), Bentham enferme la science de la législation dans les deux rayons d'action du déontologue : la déontologie politique et la déontologie privée. Ce chapitre introductif permet de justifier le choix d'un titre qui aurait pu paraître sibyllin : “La déontologie politique”.

Les chapitres deux à sept abordent la question constitutionnelle dans son déroulement chronologique afin d'en montrer l'unité. Dans le choix de cette démarche, Emmanuelle de Champs s'éloigne de la tradition critique d'Elie Halévy dans *La formation du radicalisme philosophique* (1901) qui privilégiait les points de rupture. Dans cette perspective, le chapitre cinq est crucial pour apprécier le rôle de la pensée constitutionnelle dans la philosophie benthamienne.

Nous avons donc choisi de centrer notre commentaire sur ce chapitre-clé. Dans le chapitre cinq, Emmanuelle de Champs montre la force de sa méthode combinant approche historique et philosophique, qui permet de jauger les idées à l'aune du contexte politique, social et économique changeant qui les voit naître, se développer et se diffuser. Circonscrire l'engagement radical de Bentham implique d'abord de définir les termes employés (radical, radicalisme et radicalisme philosophique) ; Emmanuelle de Champs s'attache aussi à replacer son propos dans les débats universitaires sur l'engagement démocratique de Bentham, controverse initiée par l'étude d'Elie Halévy au début du XXe siècle. Elle montre en utilisant les recherches les plus récentes que, contrairement à la tradition, ce n'est pas James Mill qui a converti Bentham aux idées démocratiques, mais Bentham avait déjà mis en place les fondements de sa pensée démocratique en 1803 avec le concept d'« intérêts adverses ». Le chapitre décortique avec minutie le positionnement de Bentham dans la constellation politique de son temps, qui va des *Tories* réformistes aux *Whigs* et aux radicaux. Mais l'attachement de Bentham à la propriété privée ne lui

permettra jamais de franchir le pas jusqu'aux radicaux les plus extrêmes. Le chapitre a le mérite de montrer la méthode de diffusion des idées benthamiennes grâce à la *Westminster Review*, que Bentham contribue à financer, et grâce aux écrits de ses disciples proches, tout en relativisant le benthamisme de ces écrits.

Le dernier chapitre relie la théorie constitutionnelle des années 1820-1830 et les premiers écrits de 1776 ainsi que les écrits révolutionnaires. Il se penche sur les fictions dans le processus constitutionnel dont le fonctionnement dépasse l'impératif d'une formulation claire et intelligible des lois. Emmanuelle de Champs esquisse une typologie des pouvoirs du gouvernement (autorité constitutive, législative, administrative et judiciaire). Elle fait aussi l'examen du rôle, de la constitution et du fonctionnement du Tribunal de l'Opinion Publique dans le pouvoir populaire. Ces propos permettent de remettre en cause les accusations d'individualisme égoïste et étriqué souvent portées contre la pensée utilitariste.

L'ouvrage est un très beau travail universitaire, qui remonte aux origines de la pensée constitutionnelle de Bentham et en trace avec minutie les développements. Ce travail est incontournable pour toute personne intéressée par la pensée benthamienne. Il est fondé sur un travail d'archive rare et précis et sur une excellente connaissance des événements et du contexte qui entourent la production de sa pensée. En laissant parler les citations et armée d'un appareil critique exhaustif, Emmanuelle de Champs laisse se déployer la pensée benthamienne sans lui appliquer un cadre interprétatif préétabli. Elle s'acquitte avec brio de cet exercice périlleux.

Pour contacter l'auteur : annebrunon@centrebentham.fr